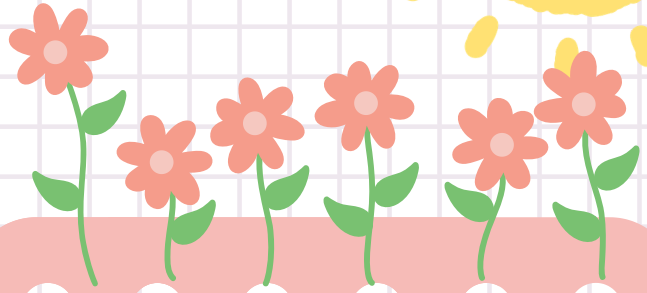


LE P'TIT COUP D'OEIL

Alexander-Wolff



DATES IMPORTANTES

1er mai : Jour classe, reprise de tempête (jour 5)

15 mai : Journée pédagogique, service de garde ouvert pour les élèves inscrits seulement

18 mai : Congé férié

5 juin : Journée pédagogique, service de garde ouvert pour les élèves inscrits seulement

ABSENCES DES ÉLÈVES LORS DES ÉVALUATIONS DE FIN D'ANNÉE

Nous vous rappelons que nous entrons présentement dans une période intensive d'évaluations. En effet, d'ici la fin de l'année, nous vous recommandons d'éviter dans la mesure du possible des absences durant cette période importante pour la réussite de votre enfant.

N.B. Pour plus de détails, veuillez consulter l'ANNEXE I à la fin de ce document.

Merci à l'avance de votre précieuse collaboration.

FACTURE SCOLAIRE

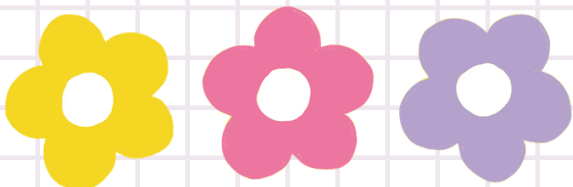
Vous avez jusqu'au 10 mai 2026 pour acquitter le total de votre facture scolaire.

DÉMÉNAGEMENT

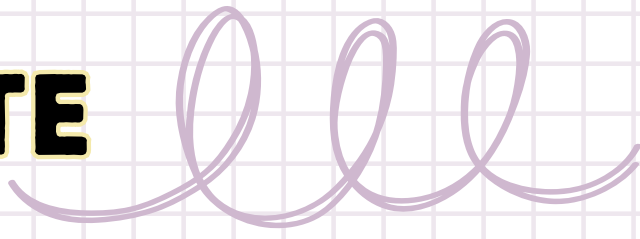
Si vous prévoyez déménager dans les prochains mois, nous vous demandons d'informer le secrétariat le plus rapidement possible au 418-686-4669 ou par courriel au ecole.alex-wolff@cssc.gouv.qc.ca.

PORTE 1

Petit rappel amical : merci de vous présenter à la porte 1 durant les heures de classe et d'y attendre votre enfant. Cette mesure vise à assurer la sécurité de tous en évitant d'ouvrir la porte à des personnes non autorisées.



SUITE



IMPORTANT!

DEMANDE D'ENSEIGNANTS POUR 2026-2027

Certains parents ont l'habitude de faire des demandes pour que leur enfant bénéficie d'un enseignant en particulier pour l'année suivante. Pour différentes raisons, ces demandes sont justifiables : l'habitude pour une famille de travailler avec un enseignant, recommandations par d'autres parents, préférences pour une approche pédagogique, etc.

Bien que nous comprenions les motifs qui vous poussent à faire un tel type de demande, vous devez comprendre que d'en tenir compte déséquilibre la formation des groupes. Pour la réussite scolaire de tous nos élèves, nous devons former des groupes qui prennent en considération les élèves forts, ceux en difficulté, les élèves calmes et ceux plus agités. Donc, pour le bien de chacun des élèves, ainsi que pour le soutien aux enseignants, nous ne pourrons recevoir vos demandes pour un enseignant en particulier pour l'an prochain.



ANNEXE 1

Il arrive de plus en plus souvent que des élèves s'absentent pendant plusieurs jours pour participer à une activité sportive ou à un voyage en famille. Des évaluations peuvent avoir lieu pendant ces absences et nous tenons à préciser certains éléments en lien avec ces absences sur temps de classe. Il est ici important de rappeler que les parents ont la responsabilité de prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire (Art.17 L.I.P.).

GESTION DES ÉVALUATIONS DU MEQ ET DU CSSC

En ce qui concerne les évaluations, il faut savoir que le MEQ précise les motifs d'absence qui justifient une reprise d'examen. Les motifs reconnus sont : (réf. Guide de sanction des études 2012, p.121)

- Maladie sérieuse ou accident confirmés par une attestation médicale;
 - Décès d'un proche;
 - Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la direction

Lorsqu'un élève s'absente en raison d'un motif reconnu (voir ci-dessus), le parent peut faire une demande afin d'obtenir les travaux, leçons, devoirs ou une reprise d'examen.

Les voyages en famille ou les tournois sportifs ne sont pas des motifs reconnus par le MEQ.

GESTION DES ÉVALUATIONS DE L'ÉCOLE

Il faut également faire la distinction suivante :

- Certaines évaluations-école ne sont pas nécessaires pour porter un jugement sur une compétence évaluée à l'étape. La reprise de ces dernières demeure à la discrétion de l'enseignant.
- Si la reprise est nécessaire, elle peut se dérouler en dehors des heures de classe si le temps manque (ex. : au bureau des éducatrices spécialisées, lors de journée pédagogique, la retenue ou autre).
 - À chaque fin de cycle, des examens provenant de la commission scolaire ou du ministère de l'Éducation sont administrés aux élèves généralement entre le début de mai et la mi-juin. Aucun autre motif que ceux qui sont reconnus par le MEQ ne pourra permettre la reprise de ces épreuves.

